

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL DU 26 avril 2011

Le CTPD était convoqué le 26 avril 2011. L'objet de la réunion concernait le rapport d'activité 2010, l'organisation infra départementale du contrôle des dossiers à fort enjeu (DFE), la Campagne IR et la création du SIP de Courbevoie.

Nous avons à l'ouverture de la séance prononcé la déclaration suivante :

Monsieur le président,

Le 19 avril dernier, le ministre du budget a annoncé aux agents publics une très mauvaise nouvelle : la reconduction du gel du point d'indice pour 2012. Pas d'augmentation générale des traitements deux années consécutives, ce n'est plus un gel mais une nouvelle ère glaciaire.

Le gouvernement agite différents artifices telle que la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour faire croire à un maintien du pouvoir d'achat dans un contexte de hausse de prix des produits de base.

Qui croit il abuser ? Certainement pas ses agents qui savent que ces primes ne comptent pas dans le calcul de la retraite !

Force Ouvrière n'accepte pas que les fonctionnaires et agents publics, déjà victimes de suppressions de postes, de restructurations, et de réformes diverses, subissent une sanction supplémentaire sur leur fiche de paye.

Contre la dégradation des rémunérations, FO-DGFIP revendique un réel rattrapage des pertes cumulées depuis 2000, une revalorisation immédiate de 60 points d'indice pour tous, et une augmentation de la valeur de ce point.

I/ Le rapport d'activité 2010

Deux heures de débat autour d'un bel exercice d'auto satisfecit administratif.

La Direction locale a bien évidemment rassuré la délégation FO qui s'interrogeait sur la fiabilité des statistiques quand les chefs de postes sont obligés de concentrer les efforts des agents pour atteindre les objectifs au détriment des missions qu'ils ne peuvent plus accomplir convenablement.

D'après la Direction, les statistiques ne sont pas biaisées et tout va bien dans les services de la DDFIP !

Etes-vous réellement surpris ?

II/ L'organisation infra départementale du contrôle des dossiers à fort enjeu (DFE)

Le nombre de dossiers à « fort enjeux » à contrôler sur la période 2010-2012 s'élève à 12 706. La répartition de ces dossiers est inégale sur les divers sites du département. la Direction envisage un rééquilibrage en exportant des dossiers d'un site à l'autre au travers d'un dispositif de CSP (contrôle sur pièce) à distance infra départementale.

Pour FO DGFIP tout irait pour le mieux si les agents des sites importateurs n'étaient pas débordés par la masse de travail.

Pour FO-DGFIP la solution passe bien évidemment par l'attribution du nombre d'emplois nécessaire à la bonne exécution des missions des services publics et non pas à transférer de nouvelles charges de travail sur des postes déjà en situation difficile.

III/ organisation de la campagne IR 2011

Dans le cadre de la campagne IR, la Direction locale a décidé pour 9 services l'ouverture aux publics en pause méridienne et jusqu'à 18h dans certains services !

Toujours « plus » avec de « moins en moins » d'effectifs !

Pour FO-DGFIP, il est évident que tous les agents impliqués dans ces actions doivent être réellement volontaires et non pas des volontaires désignés d'office !

IV/ Ouverture du SIP de Courbevoie au 1^{er} Juillet 2011

Ce SIP sera le 16ème SIP sur un total de 19 SIP prévus .

La particularité de ce SIP est qu'il comprend l'ex CDI et la Trésorerie de Courbevoie + le CDI Courbevoie-Défense (celui-ci gérait les rues de Courbevoie qui étaient de la compétence de l'ex CDI Nanterre-Défense).

Les agents B et C issus de la filière gestion publique sont prioritaires pour rejoindre le SIP. Le cas échéant, ils feront connaître leur intention par écrit de ne pas être affectés au SIP de leur résidence et motiveront par écrit leur refus au plus tard quinze jours après la date du présent CTP.

V/ Questions Diverses

- La délégation FO-DGFIP a soulevé **le problème de sécurité des agents au guichet** qui, depuis les travaux entrepris dans le cadre de la fusion, ne sont plus protégés par des vitres, face aux contribuables agressifs.

Pour la Direction qui n'était pas au courant de la dernière agression physique survenue le 18 avril dernier à la Trésorerie Municipale de Gennevilliers, ce sont les risques du métier !

Pour FO, cette déclaration est intolérable et irresponsable. Les agents de la DGFIP qui ne sont ni policiers, ni gendarmes ne doivent faire face à aucun danger physique ! C'est à l'employeur et c'est son entière responsabilité d'assurer la sécurité des personnels. Nous exigeons l'installation immédiate des vitres de sécurité et de tous les moyens adaptés à la protection des personnels et via le siège de notre organisation nous allons saisir la Direction Générale sur ces problèmes intolérables rencontrés.

- Dans le cadre du Groupe de Travail prévu le 27 avril avec des représentants de l'équipe de renfort, **FO a demandé le respect des droits acquis par l'équipe de renfort dans la charte de 2008.**

Le groupe de travail national concernant les futures règles de gestion dans le système « cible » a prévu pour l'équipe de renfort des zones de compétences infra départementales là où elles existent. Il est incompréhensible que la préférence géographique soit supprimée au niveau local !

Les représentants FO DGFIP 92 au CTPL

Titulaires : Arya BOCQUET, Isabelle LEPREVOST

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage - 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Courriel : fo.092@dgfip.finances.gouv.fr

Secrétaires Départementaux Adjoints : Alain PINATEAU, (Trésorerie Amendes)

Ludovic LETELLIER (SIE Colombes)

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/